

Paris, le 7 juin 2017

RALLYE

Résultat du paiement du dividende en actions

L'Assemblée Générale des actionnaires de Rallye du 10 mai 2017 a décidé le versement d'un dividende de 1,40€ par action au titre de l'exercice 2016. Les actionnaires avaient la possibilité d'opter pour le paiement en actions.

Le prix d'émission des nouvelles actions a été fixé à 16,67€, correspondant à 90% de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédent le 10 mai diminuée du montant du dividende.

77,8% des droits ont été exercés en faveur du paiement en actions.

Cette opération permet à Rallye de renforcer ses fonds propres de 53,1 millions d'euros, par la création de 3 182 997 actions nouvelles (6,5% du capital) dont la livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris interviendront le 9 juin 2017.

Ces actions nouvelles seront immédiatement assimilées aux actions existantes.

Le paiement du dividende en numéraire s'élève à 15,3 millions d'euros. Il sera versé le 9 juin 2017.

Contact :
Franck HATTAB
+33 (0) 1 44 71 13 73